

2018/081

DEPARTEMENT DU LOT
Commune de Catus

Séance du 19 Décembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 Décembre 2018

Le dix neuf Décembre deux mille dix huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude TAILLARDAS, Maire.

Présents : Claude TAILLARDAS, Laurent NOTZON, Victor VAZ, Jacky DOS SANTOS, Ghislaine BORIE, Olivier BLATY, Olivier LIARD, Roselyne LANGUEREAU, Roger FLAMBART, Stève LEVY, Gérard MONTBROUSSOUS.

Excusés : Edmond LION a donné procuration à Olivier LIARD.

Paulette de SAINT GINIEZ a donné procuration à Claude TAILLARDAS.

Jean-Claude SARLANDE a donné procuration à Victor VAZ.

Marie-Pierre ROBERT

Secrétaire de séance : Olivier LIARD.

AUTORISATION DE RENOUELEMENT ET D'EXTENSION POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE CALCAIRES, Communes de CRAYSSAC ET ESPERE : CM QUARTZ :

Le Maire informe l'assemblée de la demande présentée par la société CM QUARTZ, en vue du renouvellement et de l'extension d'une carrière de calcaires "les Devèzes" sur les Communes de CRAYSSAC et ESPERE.

Il précise que dans le cadre de l'enquête publique, qui se déroule du 26 Novembre 2018 au 3 Janvier 2019, le Conseil Municipal de Catus, commune limitrophe, doit émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet, à l'unanimité, **un avis favorable** à la demande d'autorisation présentée par la société CM QUARTZ en vue du renouvellement et de l'extension d'une carrière de calcaires "les Devèzes" sur les Communes de CRAYSSAC et ESPERE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie le 20 Décembre 2018.

Le Maire,

Claude TAILLARDAS



Je certifie le caractère exécutoire
de cette décision
à compter du 31/12/2018
le Maire

